

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 septembre 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 973 (Rect)

présenté par  
M. Moreau

à l'amendement n° 789 de Mme Rixain

-----

**ARTICLE 11**

I. – Rédiger ainsi les alinéas 1 à 3 :

« À l'alinéa 19, après le mot :

« an »,

« insérer les mots : »

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 4, supprimer le mot :

« régulièrement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement conserve l'obligation d'information annuelle des usagers.